

Fraude dans la restauration : «J'ai été mis au chômage partiel à mon insu»

Les signalements de fraudes au travail dissimulé se multiplient dans la restauration. Le Parisien - Aujourd'hui en France a recueilli de nombreux témoignages de salariés qui dénoncent les «magouilles» et «fraudes» au chômage partiel de leurs employeurs alors que l'activité décolle.

« L'activité cartonne et tous les bénéficiaires sont pour les patrons puisqu'ils ne payent pas, ou peu, les salaires », s'étrangle Fabien, qui a découvert sur son bulletin de salaire avoir été mis au chômage partiel. LP/Philippe Lavielle

Le Parisien, Maxime François, 25 juin 2021

Alors que la clientèle est massivement de retour dans les bistrottes et les bonnes tables, l'ambiance est à couteaux tirés dans certaines arrière-salles. Selon nos informations, nombre de serveurs, commis de cuisine, chefs de rangs et autres professionnels du secteur ont commencé à dénoncer à l'inspection du Travail les multiples « magouilles » au [chômage partiel](#) mises en place par leurs patrons depuis le premier déconfinement, à l'été dernier, et qui n'ont cessé depuis alors que le retour des clients est massif depuis la réouverture des terrasses, le 19 mai, et que la vente à emporter n'a jamais aussi bien marché, y compris pendant le confinement.

Le Parisien - Aujourd'hui en France a récolté des dizaines de témoignages de salariés de la restauration révoltés après avoir découvert en ouvrant le bulletin de salaire que leur paye était encore, malgré des chiffres d'affaires historiquement élevés et des semaines de travail complètes, toujours versé via le dispositif du chômage partiel. Un phénomène confirmé par des patrons de restaurants en règle qui voient d'un très mauvais œil des concurrents s'enrichir sur le dos du contribuable mais aussi par l'inspection du Travail, qui enquête sur « de très nombreux signalements de dissimulation d'heures de travail, une fraude qui entre dans le champ du travail dissimulé, dont la peine s'élève à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende », précise les services du ministère du Travail. Des montants qui peuvent être multipliés dans certains cas.

Un employé à 100 % au chômage malgré des semaines complètes

« J'ai eu la mauvaise surprise de voir que j'ai, à mon insu, été mis en chômage partiel alors que j'ai travaillé plus de 43 heures au restaurant par semaine. C'est une fraude aux aides gouvernementales liées au Covid », écrit ainsi, indigné, Fabien (*Le prénom a été changé*), le 15 juin dernier, à l'Inspection du travail. Depuis, les services du ministère ont ouvert une enquête. Le trentenaire, un ancien responsable embauché au mois de mai dans une pizzeria située rue Saint-Sauveur (Paris IIe), décrit par le menu un système rodé par ses patrons, deux hommes à la tête d'une dizaine d'affaires, dont plusieurs situées boulevard Ménilmontant et rue des Amandiers (Paris XXe), et qui s'approprient à en ouvrir trois nouvelles à Paris. « L'activité cartonne, notamment grâce aux extensions de terrasse accordées par la mairie de Paris, décrit l'homme en conflit. Tous les bénéficiaires sont pour les patrons puisqu'ils ne payent pas, ou peu, les salaires. »

Dans l'un de ces restaurants, autoproclamés « meilleure pizzeria de Paris », le plat serait même « aussi bon qu'à Naples » selon la carte aux couleurs du SSC Napoli 1988. Avec ses serveurs qui tutoient la clientèle, ses additions qu'il faut réclamer à plusieurs reprises, ses murs en brique rouges, ses hautes tables en bois et son immense four qui trône au milieu de la salle, on s'y croirait presque.

« C'est effectivement l'ambiance à la napolitaine, ironise une employée. Après avoir découvert la supercherie, et discuté avec les autres personnes qui bossaient dans les différents établissements, j'ai compris que tout le monde était au chômage partiel, sauf pour les plus procéduriers qui ont réussi à leur faire peur ». Un ex-salarié placé dès l'été dernier à 100 % au chômage partiel malgré des semaines complètes, développe : « Le système est bien huilé. En juin, juillet, août, l'Etat m'a financé 1 600 euros par mois alors que je bossais 7 jours sur 7 et que le chiffre d'affaires était excellent. C'est honteux car, bien sûr, une bonne partie du complément était payée en liquide, une tradition dans la restauration ».

Une situation subie malgré des compléments de salaire en liquide

Une dénonciation reprise en chœur par ses anciens collègues. Selon les cas, certains étaient entièrement déclarés en activité partielle d'autres à 30 %, 40 % ou 50 %. La majorité d'entre eux percevaient, toutefois, un complément de plusieurs centaines d'euros, en liquide, voire en chèque. Une situation parfois acceptée mais plus généralement subie, certains, encore en poste, évoquant « un climat de terreur ». « Avec ces payes réduites, louer un appartement ou prendre un crédit devient impossible », s'étrangle un père de famille. « Comme l'activité est réduite, les cotisations pour le chômage et la retraite le sont aussi », dénonce Fabien.

D'autres, des étudiants ayant besoin de ce travail, rapportent des « menaces » et « intimidations » après s'être plaints de la situation à leurs responsables. « En ce moment, dans le milieu, c'est la guerre des contrats, assure l'un des employés. Comme tout le monde, j'ai découvert que j'étais au chômage partiel. On ne m'a prévenu de rien mais je n'ai rien dit non plus car j'ai des factures à payer, concède-t-il. À l'époque, je n'avais pas d'autre travail et je l'ai accepté, mais je ne trouve pas ça normal. »

Le directeur chargé des bulletins de paye mis à pied

Contactée, la direction des restaurants dément toute fraude mais assure par ailleurs que le « directeur » chargé de l'édition des bulletins de salaire a été très récemment mis à pied pour une « erreur interne (...) sur le calcul des heures de travail effectif ». Quant au chômage partiel, « il a été mis en place justement pour maintenir les emplois et prendre le relais sur la partie d'activité que les employeurs ne pouvaient plus fournir suite aux restrictions sanitaires qui ont touché l'ensemble de la profession », se défend, sans sourcilier, l'un des responsables.

Représentant au bureau national de la CGT-TEFP, qui syndique les inspecteurs du travail, Simon Picou pointe les limites de l'action de l'État. « C'est comme s'il y avait un pot de confiture géant posé au milieu de la table, constate-t-il de façon imagée. La fraude au chômage partiel a été tellement massive dans ce secteur que les services de contrôle n'ont pas le temps de verbaliser tous les employeurs concernés. » De son côté, le ministère assure qu'il « coupera les ailes des fraudeurs dans la restauration, une profession qui a bénéficié à la fois du fonds de solidarité et du dispositif d'activité partielle ».

Source : <https://www.leparisien.fr/economie/fraude-dans-la-restauration-jai-ete-mis-au-chomage-partiel-a-mon-insu-25-06-2021-ABEKFDGJXRFMZDHCTRYSCABPDY.php#xtor=AD-1481423553>